

Maurice au chevet d'un complexe textile au Burundi

APA, 18-11-2010 Burundi (Bujumbura) - Le complexe textile du Burundi Cotebu, tombé en faillite, est désormais placé sous la gérance de l'entreprise mauricienne, Afri-textile pour une durée de trente ans, moyennant une dotation de 10 millions de dollars (soit près de 10 milliards 200 millions de FBU), a appris APA, jeudi, auprès du ministre de la Bonne gouvernance et de la Privatisation. Cette entreprise construite et équipée grâce à un don de la République Populaire de Chine dans les années 80, a été mal gérée, entraînant sa faillite en 2007, un cumul de dettes de plus de deux milliards de FBU que l'Etat burundais a dû purger avant de la privatiser, jetant dans la rue près de 16000 employés.

Les conséquences de la faillite de cette entreprise avait également ressenties par l'entreprise COGERCO (Compagnie de Gérance de Coton) qui elle devait, selon une source digne de foi, plus de 256 millions (plus de 200 millions de dollars) de FBU en 2005. Les consommateurs des produits COTEBU, moins chers par rapport aux textiles importés, vont aussi pousser un cri de soulagement, de même que l'Etat burundais qui en tirera les taxes et les impôts. Par ailleurs, l'entreprise va reprendre, au départ, 800 employés envoyés au chômage sans aucune indemnité, au bout de quatre années, réintégrer entièrement le personnel de l'ancienne entreprise. Selon les termes du contrat, tous les investissements opérés par Afri-textile dans le COTEBU durant la période concédée sont considérés comme une propriété de l'Etat burundais, indique l'accord qui prévoit la suspension de cette clause en cas de rétrocession abusive du contrat par la partie burundaise. Le ministre ayant en charge du commerce, Mme Victoire Ndikumana, a, dans une correspondance adressée au ministre en charge de la privatisation et publiée par l'Observatoire de Lutte Contre la Corruption et les Malversations Économiques, indiqué que la privatisation de l'entreprise COTEBU n'a pas suivi les procédures normales, car aucune offre publique de vente ou un appel à la concurrence n'a été fait, conformément à la loi sur la privatisation.